

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 635 29 avril 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
C. Dubuis

NOURRISONS

Le double jeu de Nestlé

Comme chaque année, le début mai va entraîner la convocation de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé avec son cortège habituel de discussions variées sur des thèmes connus: nutrition, éducation à la santé, lutte contre les maladies tropicales, etc.

Dans les couloirs, on parlera de choses encore plus intéressantes, comme par exemple de la liste toujours controversée des médicaments essentiels, et aussi des effets des fameuses recommandations adoptées l'an dernier sous la forme d'un Code international pour la commercialisation des substituts du lait maternel (cf. DP 589/30.04.1981). Ce code prévoit que les Etats-membres devront à l'avenir rendre compte des mesures prises en vue de faire respecter par les firmes concernées les dispositions relatives surtout à l'étiquetage et à la promotion des aliments infantiles.

Si la Suisse devait cette année déjà faire un tel rapport, elle pourrait se référer à deux documents de portée inégale puisque émanant l'un de la plus grande multinationale helvétique et l'autre des six fabricants suisses de substituts du lait maternel.

Evidemment concernée par le Code international de l'OMS, Nestlé en a minutieusement commenté les dispositions sous forme d'instructions à ses filiales et agents de distribution à travers le monde. L'interprétation donnée par l'état-major veveysan ne va pas dans le sens de la plus grande sévérité, mais la lecture reste dans l'ensemble honnête.

Habile réponse aux attaques des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) et surtout

aux consignes de boycottage des produits Nestlé, sans lequel, de l'avis du nouveau PDG de Nestlé lui-même, les instructions n'auraient pas vu le jour.

Tout serait parfait si le champ d'application des instructions n'était pas d'emblée limité aux seuls pays «où des mesures nationales particulières n'ont pas été prises ou ne seront pas prises de façon à mettre en pratique les buts et les principes du Code de l'OMS». En clair, ce dernier n'est même pas considéré comme un minimum au-dessous duquel on ne saurait descendre dans l'intérêt des sociétés alimentaires bien sûr. Pour illustration: la Suisse.

Dans son «Bulletin» du 18.3.1982, l'Office fédéral de la santé publique, dont le directeur sera une fois de plus cette année le chef de la délégation suisse à l'Assemblée de l'OMS, publie fièrement le texte d'un «code de conduite des fabricants concernant la commercialisation en Suisse des substituts du lait maternel». Ce code, qui a reçu la caution de la Fédération des médecins suisses, remplace en quelque sorte les recommandations émises en 1977 par la Société suisse des pédiatres. Il affirme tenir compte d'une part de ces recommandations, et d'autre part du Code OMS de 1981. En fait, le nouveau code suisse, signé par les six fabricants, y compris par le plus «dur» d'entre eux en matière de commercialisation (Milupa), est en recul sur bien des points par rapport aux textes antérieurs.

Ainsi par exemple de la supériorité de l'allaitement au sein, expressément reconnue à plusieurs reprises dans le Code OMS, alors que le code suisse se contente de parler de «l'importance» du lait maternel, d'ailleurs subsidiaire par rapport à celle du rôle du médecin.

Ainsi aussi de la question symbolique de la distri-

SUITE ET FIN AU VERSO

Le double jeu de Nestlé

bution d'échantillons. Les recommandations de 1977 condamnaient très clairement ce procédé pour tout produit pendant les trois premiers mois.

Le Code OMS étend cette interdiction en supprimant la restriction relative à l'âge du nourrisson. Quant au code suisse, il se contente de proscrire «la distribution non demandée et cela pendant les trois premiers mois de vie du nourrisson». Cela veut dire que la distribution de cartes de commerce pour les substituts du lait maternel est autorisée — et d'ailleurs largement pratiquée.

Ainsi encore du contact direct avec la mère. Nativité ou arrogance corporative, les pédiatres n'enviaient même pas que les fabricants d'aliments infantiles puissent prendre contact avec la mère. Le Code OMS interdit ce genre de promotion directe alors que le code suisse reconnaît comme licite les «communications aux mères», qui ne sont encore le plus souvent que de futures mères.

EN RETRAIT PAR RAPPORT À L'OMS

On pourrait multiplier les exemples de ces reculs, tant par rapport aux recommandations des pédiatres suisses que de l'OMS.

Ou bien les dispositions ne sont purement et simplement pas reprises, ou bien elles sont bien édulcorées.

Avec la bénédiction de l'officialité fédérale, qui avait pourtant voté les recommandations OMS l'an dernier, et du corps médical, qui désavoue ainsi ses spécialistes en pédiatrie.

Et finalement, de son côté, Nestlé joue aussi — mais ouvertement — double jeu. D'une part son état-major international envoie à toutes les compagnies du groupe des instructions qui manifestent son intention de se soumettre au Code OMS et, d'autre part, les sociétés nationales, à l'instar de la SPN helvétique, négocient des dispositions plus restrictives applicables sur les différents marchés.

Comme quoi l'éthique des auteurs de codes de déontologie professionnelle n'est pas aussi morale qu'on pense, et s'accommode parfaitement de l'hypocrisie.

LE LEP, POUR QUI, POUR QUOI. — I

La science en circuit fermé

Finalité des connaissances scientifiques, responsabilité sociale des chercheurs: la gigantesque entreprise du LEP, sous l'égide du CERN, à cheval sur la Suisse (Genève) et la France, pose des questions fondamentales, du reste sous-jacentes à la plupart des défis de la fin de ce siècle (que ce soit au chapitre énergétique ou à celui de l'alimentation, sans parler du développement des communications ou de l'économie quotidienne). Dans cette perspective et dans le cadre du colloque organisé fin 1981 par l'Institut de la Vie («Nouveaux pouvoirs de la science — Nouveaux devoirs de l'homme»), notre ami Pierre Lehmann s'est attaché à fixer quelques points de repères, d'une actualité évidente. Nous en donnerons, dans ces colonnes, de larges extraits, espérant ouvrir un débat avec celles et ceux — nombreux nous le savons — de nos lecteurs pour qui cette réflexion est urgente et indispensable. (Réd.)

Le projet LEP¹ du CERN est particulièrement grandiose. Sa réalisation et son utilisation taxeront

les compétences de nombreux spécialistes, techniciens et ouvriers, tout en leur permettant d'exercer, pour un temps tout au moins, une activité lucrative. Il sera très coûteux. Il exigera que soient divertis à son profit des moyens considérables à fournir par l'ensemble des Européens, parmi lesquels il y a incidemment toujours plus de chômeurs. Les compétences qui seront mobilisées pour ce projet gigantesque ne seront pas disponibles pour d'autres efforts de compréhension... pas forcément moins importants. Le projet aura un impact sur l'environnement, c'est inévitable. Il aura une influence sur la consommation d'énergie, surtout d'énergie électrique noble fabriquée par des moyens de plus en plus gigantesques, voire dangereux, dont les rendements sont de moins en moins bons. Il influencera aussi le besoin en puissance instantanée disponible. Il aura un impact sur le marché du travail, qui peut être positif à court terme, mais qui peut fort bien être négatif à long terme.

Qui veut le projet LEP? Réponse: la Science, avec un grand S. Cette science dont les scientifiques sont les dépositaires. Il me semble que les scientifiques sont devenus les prêtres de notre civilisation industrialisée, crée un peu sous leur égide voici un à deux siècles. Le rôle qui leur est assigné, certainement souvent sans qu'ils s'en aperçoivent, est de créer de la connaissance et de la technologie au service du pouvoir.

UN FOSSÉ

Le fossé entre les scientifiques, experts et autres tenants de sciences officiellement reconnues, et les laïcs, s'est élargi au point de n'être que très difficilement franchissable. Il en résulte un clivage social.

La communauté scientifique a son éthique propre, ses règles de conduite intérieures et ses règles de conduite vis-à-vis du grand public. Ce dernier, non seulement ne comprend pas bien ce que font les scientifiques, ce qui n'est peut-être pas trop grave,

mais encore ne sait pas la finalité des efforts poursuivis.

Le financement de la recherche fondamentale se fait pourtant en grande partie sur les fonds publics, auxquels chacun contribue. Et il me semble que chacun devrait avoir la possibilité de s'exprimer sur la finalité de l'effort scientifique et, par conséquent, sur la priorité à accorder à tel ou tel but de recherche.

A l'heure actuelle, il n'en est rien et beaucoup d'institutions dites scientifiques, une fois mises en place, développent une vie autonome et croissent dans des proportions incontrôlées et souvent phénoménales. Tel semble être, en particulier, mais certainement pas uniquement le cas du CERN qui, avec le projet LEP, s'apprête à franchir un grand pas vers le gigantisme technologique, sans que la finalité de tout cet effort ne soit clairement mise à jour.

PLAISIRS GARANTIS

On ne va certainement pas contester que le projet LEP procurera au relativement petit groupe de gens qui pourront s'en servir, les plaisirs qu'ils en attendent. Ils feront sûrement des découvertes et amélioreront une certaine forme de connaissance qu'ils trouvent importante parce qu'ils en sont les inventeurs.

Après tout, lorsque des enfants insistent pour qu'on leur achète un jouet qu'ils ont vu dans une vitrine, on ne va pas mettre en doute que ce jouet saura remplir, au moins pour un temps, la fonction que l'enfant attend de lui, à savoir lui permettre d'exercer sa fantaisie en le manipulant, voire de faire des découvertes à l'échelle de son monde à lui. Cela ne signifie néanmoins pas qu'il soit nécessaire, ni même forcément souhaitable, de le lui offrir.

Cette analogie a bien sûr des limites. En particulier, les gens qui font de la science sont réputés sérieux. C'est que, selon l'expression de Pierre Thuillier, la science est devenue aujourd'hui une affaire sociale de première importance. Non seule-

ment, la science est dans la société, mais la société est aussi présente dans l'entreprise scientifique. D'ailleurs différentes formes de sociétés ont produit différents types de connaissance. Ce n'est pas un hasard si notre société industrialisée, dans laquelle le pouvoir et la science sont étroitement associés, secrète des projets comme le LEP, le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), la bombe à neutrons, l'avion Concorde, le tout-à-l'égout et des usines d'incinération de boues.

La science peut résoudre tous les problèmes. Elle joue le rôle de savoir dominant, c'est la référence par rapport à laquelle il faut définir le but de nos efforts pour qu'ils soient jugés valables.

La science en est aussi venue à s'identifier avec action et pouvoir. Et on peut prendre ici le CERN à titre d'exemple. Si ce centre fait effectivement de la recherche fondamentale, il n'en développe pas moins aussi des technologies dites de pointe, technologies dures qui se vendent bien. Cela rend certainement des services aux industries européennes et cette prestation est certainement déterminante pour obtenir des états membres les fonds nécessaires à la marche du centre et, en particulier, l'investissement nécessaire au projet LEP.

Les technologies dures se ressemblent. La technologie militaire en est une et il y a bien peu de chan-

¹ LEP: Large Electron Positron Ring. Anneau souterrain prévu dans la région franco-genevoise (surtout française), de 27 km. de circonférence, dans lequel seront provoquées, pour les étudier, des collisions entre électrons et anti-électrons. L'Institut de la Vie (Genève), à qui on doit les premiers efforts dignes de ce nom pour ouvrir un large débat démocratique sur le LEP, vient de publier une brochure d'une vingtaine de pages qui pose les principaux points de repère indispensables à une réflexion sur ce sujet: «Les limites de la science: le projet LEP du CERN — les manipulations génétiques» (adresse utile: ISV, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève); nous aurons l'occasion de reparler de cette synthèse remarquablement stimulante.

ces pour que la technologie développée pour le LEP, sous prétexte de recherche fondamentale neutre, n'ait pas à un moment donné une retombée dans le domaine de la technologie des armes nucléaires ou autres. Le contraire paraît hautement improbable.

D'un autre côté, la brutalité du pouvoir s'est déjà manifestée pour le projet LEP. En effet, des travaux ont été entrepris à la barbe des opposants et sans qu'il y ait certitude que le feu vert puisse être donné au projet.

P. L.
A SUIVRE

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

La Sarine et la discipline

Connaissez-vous la société «Jeunesse et économie»? Ambition de ce groupement: jeter des ponts entre l'économie et les jeunes. Vaste programme. Ses organes dirigeants: des représentants des syndicats et des associations de consommateurs à côté de représentants des milieux de l'économie qui donnent le ton.

Le rapport annuel qui vient de paraître contient des textes en français, en italien et en allemand, ce qui est courant en Suisse. Ce qui est exceptionnel, c'est la couverture de ce document. Sur l'édition romande: une lettre ouverte (en français) aux chefs d'entreprise. Sur l'édition allemande: la photo d'un apprenti de l'industrie des métaux.

La lettre destinée aux chefs d'entreprise romands contient notamment cette phrase: «(...) Nous vous demandons de bien vouloir réserver, dans vos programmes d'activité, une place pour l'information et la sensibilisation des jeunes au rôle et à la fonction de l'entreprise.»

Une telle recommandation était, semble-t-il, superflue en Suisse alémanique.

Salaire et/ou temps libre

Temps de travail, temps libre: la lutte des travailleurs et de leurs organisations pour une diminution des horaires hebdomadaires cède aujourd'hui le pas, sous le signe de la crise économique, à d'autres campagnes dont l'urgence n'échappe à personne, protection contre les licenciements, maintien des postes de travail, formation professionnelle, réduction des inégalités, politique de développement régional, économies d'énergie ou révision de la loi sur l'assurance-chômage (l'Union syndicale suisse, dans son analyse toute récente de la «détérioration de la situation économique», met

particulièrement l'accent sur les trois derniers points, s'agissant de la sauvegarde de l'emploi).

Si la réduction progressive de la durée du travail quitte (momentanément) l'avant-scène des négociations entre «partenaires sociaux», nul doute qu'elle ne demeure une des revendications sur lesquelles les fronts auront tendance à se durcir à la moindre escarmouche. Tant il est vrai que, dans notre pays, tout se passe comme si, à ce chapitre, la situation était bloquée durablement, à la fois sur le terrain légal et sur le terrain des conventions collectives: depuis cinquante ans, des progrès minimes, en tout cas sans comparaison avec ceux enregistrés dans des pays voisins et de même «standing» industriel. Faisons une fois de plus le point: dans l'industrie suisse, par exemple:

Législation	Date	Durée normale/ Durée moyenne
	1820	90-96 heures
78 heures (enfants)	1837	
	1848	78-84 heures
65 heures	1877	
	1895	62 heures
	1901	61 heures
64 heures	1905	
	1911	59 heures
(59 heures — non entrée en vigueur)	1914	
48 heures	1920	
(54 heures — loi rejetée en votation populaire)	1924	
	1929	48 heures
(44 heures — initiative rejetée)	1958	46,8 heures
46 heures	1966	44,8 heures
(40 heures — initiative rejetée)	1976	44,4 heures
45 heures	1976	
	1979	43,9 heures

Impressionnante stagnation (ou presque) depuis une vingtaine d'années, par rapport aux réductions

enregistrées précédemment, crises ou pas crises! Le constat doit cependant être affiné: lorsque le tra-

vailleur est en mesure d'améliorer sa situation économique, il a classiquement le choix entre une réduction d'horaire avec maintien de salaire, une hausse de salaire avec maintien d'horaire... ou une combinaison de ces deux avantages. Dans une étude publiée par l'Institut international d'études sociales¹, l'économiste Bridget Dommen détaille la façon dont ce choix s'est marqué au fil des décennies. Nous citons, pour la clarté du propos: «(...) Au XIX^e siècle, l'amélioration réelle du niveau de vie s'est répartie également entre l'accroissement du revenu réel et l'augmentation du temps libre. Autrement dit, le travailleur a «touché» 50 pour cent de son gain réel total sous la forme d'une augmentation de salaire et 50 pour cent sous la forme d'une réduction de ses heures de travail. En revanche, au XX^e siècle, à mesure que la durée du travail diminue, les travailleurs ont davantage tendance à vouloir bénéficier de l'élévation du niveau de vie sous la forme d'une augmentation de leur revenu plutôt que sous la forme de temps libre supplémentaire: moins les heures de travail sont longues, plus

¹ Revue «Travail et Société» (vol. 5, N° 4/1980). Bridget Dommen, «Industrialisation et liberté, la durée du travail en Suisse depuis 1800» (adresse utile: c.p. 6, 1211 Genève 22).

HISTOIRE

Un jour de Fête du Travail

Deux anciens élèves du Collège classique cantonal vaudois, établissement lausannois à la réputation austère aux temps «glorieux» de la non-mixité de la scolarité secondaire, deux anciens collégiens donc disent ce que fut pour eux le 1^{er} mai 1936, parcourant leur jeunesse.

En ce jour de fête du Travail, Gaston Cherpillod participe au cortège dans la capitale lausannoise «en culotte courte et maillot blanc, dans les rangs

le travailleur donne la préférence à une hausse de salaire sur une diminution du travail. En Suisse, de 1953 à 1976, le rapport de préférence entre salaire et temps libre est resté le même que pendant la période 1931-1953, à savoir 85/15.»

Le tableau, sous la forme d'une petite compari-

son internationale (point de départ des calculs: 1913 pour la Suisse, et 1909 pour les Etats-Unis) qui fixe en pourcentages la façon dont les travailleurs, le plus souvent à travers leurs organisations (en Suisse), ont décidé de partager leur part des fruits du progrès entre temps libre et gains matériels:

	1905-1931		1931-1953	
	Pourcentage de l'amélioration du niveau de vie perçue sous forme d'une augmentation de:			
	<i>Salaire</i>	<i>Temps libre</i>	<i>Salaire</i>	<i>Temps libre</i>
Suisse	52	48	85	15
France	43	57	63	37
République fédérale d'Allemagne	53	47	87	13
Suède	61	39	82	18
Etats-Unis	79	21	69	31
Royaume-Uni	62	38	81	19

Il faudra se souvenir de ces choix-là, reflets de tout un climat social, lorsque la durée du travail reviendra au premier plan de l'actualité, par exemple

comme l'un des outils permettant la régulation du marché de l'emploi.

d'une société de gymnastique». La chose n'échappé pas à ses condisciples, et le lendemain, ils l'accueillent aux cris de «Ho le socio! Ho le socio!».

Michel Campiche, lui, rejeton d'une famille de commerçants darbistes, rappelle que des collégiens avaient, pendant la récréation de 15 heures, lancé des encriers en direction de la foule sur la place de la Riponne. Le responsable du service d'ordre de la manifestation, qui vient se plaindre au directeur du collège, est accueilli par une horde de gamins criant «A bas les socios!», et même «A Moscou!».

Quarante ans après, que reste-t-il de ce climat d'affrontement? On voit mal que les cortèges pai-

sibles et peu fréquentés du 1^{er} Mai puissent éveiller de telles passions.

Il est bon de se souvenir pourtant qu'il n'y a pas si longtemps le «collège» «n'était pas pour» les fils d'ouvriers et les socialistes. A cet égard, le récit de Michel Campiche donne un coup de projecteur salutaire sur ces milieux qui se croyaient choisis pour tenir le haut du pavé. Là non plus les passions ne sont plus ce qu'elles étaient, mais la nostalgie d'une instruction publique élitaine demeure.

¹ Gaston Cherpillod: «Le Chêne brûlé»; Michel Campiche: «L'Enfant triste». Tous deux aux Editions de L'Aire.

REÇU ET LU

Rédacteurs à bien plaire

Vous avez envie de publier un journal, une revue dite spécialisée, mais vous ne voulez ou ne pouvez pas vous charger de sa rédaction? Qu'à cela ne tienne! Faites appel à une agence ayant quelque expérience dans ce genre d'exercice...

Depuis le début de l'année, Editor AG à Zurich se charge de la partie allemande de la revue publicitaire «Werbung-Publicité». Ailleurs, l'Association suisse de tourisme pédestre lance une revue bimestrielle: la rédaction est assumée par le Bureau Cortesi à Bienne.

Après les agences de publicité assumant la régie des annonces, voici les bureaux de presse prenant en charge la rédaction. D'ici à ce que la lecture soit, elle, assurée par des lecteurs professionnels... Au fait, c'est déjà le cas, argus en tous genres et tri de coupures de presse couvrant les secteurs demandés par des amateurs aux vœux sectoriels précis! Tant qu'à faire, à l'avenir, pourquoi ne pas couper au plus court et prévoir que les bureaux de presse en question fassent parvenir directement leur prose aux spécialistes du dépouillement, sans passer par l'intermédiaire de revues coûteuses?

— Le calendrier 1982 de «Pain pour le prochain» et «Action de Carême» est paru en français et en allemand; dans cette dernière langue, sur la couverture, quatre souliers gauche marchant vers la droite, une image que des esprits malveillants ont pris pour un symbole.

— Première livraison 1982 de «Panda Nouvelles», organe officiel du WWF (c.p. 172, 1213 Petit-Lancy): au sommaire, non seulement une petite somme traitant de la loi sur la protection de l'environnement, mais surtout quatre pages sur le thème «Agriculture et environnement» (René Longet).

MODERNE

DMF: SCF devient SFA

Par lettre circulaire datée du 1^{er} avril 1982, le Département militaire fédéral demande aux partis politiques leur avis sur un avant-projet de révision partielle de la Loi fédérale sur l'organisation militaire (LOM).

Principal objet: le «statut des femmes qui servent volontairement dans l'armée». Institué à la hâte pendant la dernière guerre, le Service complémentaire féminin est discrètement ancré dans une ordonnance depuis 1948 et n'a jamais obtenu la consécration au niveau de la loi.

L'avant-projet de loi précité devrait réparer cette omission par un article 3bis nouveau. Mais là ne s'arrête pas la glorification des Suissesses en uniforme. Elles recevront désormais, outre un statut légal, «une dénomination moderne» propre à faciliter le «recrutement au point de vue de la quantité et de la qualité»: le SCF deviendra SFA, soit Service féminin de l'armée.

L'opération de window-dressing en cours tend en effet à préparer le dur passage des années maigres qui verront diminuer le nombre des appelés au point que 45 000 hommes manqueront aux effectifs d'élite en 1995.

D'autres arrière-pensées circulent sans doute aussi sous les casques. Bien que la révision envisagée de la LOM ne prévoie pas d'assujettir les femmes à la taxe militaire de remplacement, l'Office central de la défense n'abandonne pas tout espoir de soumettre les Suissesses à une obligation de servir. En tout cas, le rapport confidentiel que cet office vient de recevoir d'un groupe de travail mentionne complaisamment les cinq formules possibles pour une telle obligation, se contentant tout juste de signaler deux modalités basées sur le volontariat.

Comparé aux idées de ce groupe présidé par Ruth Meyer (première assistante du «socialiste dur» Walter Rüegg et chargée d'un cours de sociologie militaire à l'EPFZ) le rapport de M^{me} Weitzel apparaît comme modéré: l'ex-chef du SCF a préparé dix-huit variantes dont neuf obligatoires et neuf volontaires, toutes équitablement commentées.

leur: pour Maya Simon, la mort et le rêve sont rouge et blanc; le désir aussi sans doute. La deuxième surprise est, il faut le dire, également une déception: c'est le hiatus qui subsiste entre le texte (très «Lovay») et les images (très «Simon»). Alors que dans le récit les fantasmes du narrateur, très élaborés, et la parole brute des dialogues se fondent dans une unité qui est celle de l'écriture, à l'écran, voix et images demeurent une association, elles n'atteignent pas au tissu, au «lissé» du texte.

Mises en images, les rêveries perdent de leur force, la voix «off» s'intègre mal à l'univers sonore du film, fait de paroles ébauchées, de redites, de bruits domestiques, etc. Il n'en reste pas moins que, dans la grisaille du séminaire, ce long poème s'avérait être la découverte majeure.

Ce film vient de passer en salle à Lausanne, dans une relative indifférence, amputé d'un grand nombre de scènes qui en faisaient la magie obscure. La version présentée accentuait l'aspect sexuel de l'attirance des deux hommes pour la fillette et réduisait considérablement la portée de l'œuvre. Il est inutile d'épiloguer sur les raisons de cette amputation. Une fois de plus, l'argent passe avant l'art, et il faut le déplorer.

Catherine Dubuis

POINT DE VUE

«Polenta»: un livre, un film

L'an passé, à pareille époque, je participais à un séminaire de perfectionnement intitulé *Littérature et Cinéma*, organisé par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES). Titre ambitieux, programme décevant et à bien des égards incohérent. Quels étaient les critères de choix des œuvres et des films? Je n'ai pas réussi à le savoir. Toujours est-il que j'ai revu pour la xième fois *Le Journal d'un curé de campagne*, *Madame de...*, *Le Rideau cramoisi*, *Une Partie de campagne* (films certes intéressants, mais un peu trop vus).

Là-dedans, curieusement, l'excellent *Hôtel des Invalides* de Georges Franju, commentaires dits par Michel Simon; mais de quel texte littéraire s'agissait-il ici?...

Une révélation cependant: en première vision, et en présence de la réalisatrice, le film de Maya Simon tiré du récit de Jean-Marc Lovay, *Polenta* (scénario et dialogues de l'auteur)¹. Le récit de Lovay est de ces textes qu'on peut dire magiques, histoire étrange et trébuchante de trois êtres réunis par le hasard dans un monde de neige et de nuit. Deux hommes et une fillette se côtoient, se désirent, se haïssent, pendant que rôde la blancheur blafarde de la mort. Maya Simon, fascinée, a passionnément voulu transposer ce livre à l'écran.

A la projection, le premier choc est celui de la cou-

¹ Production Eôs Film Genève et SSR TV Romande.

CULTURE

L'art sans la chose

L'Ecole-Club Migros de Berne offre pour ce trimestre d'été un cours de dix heures de connaissance des vins. Voilà au moins des élèves qu'on n'aura pas la tentation d'envoyer acheter le matériel au MM le plus proche.

LOGEMENT

Criez-le sur les toits!

La Servette sur la rive droite du Rhône, à Genève, théâtre d'un des derniers épisodes de la lutte des associations de quartier, ces derniers mois.

L'envahissement par le béton n'est pas seulement combattu par les habitants-locataires. Le long de telle ou telle rue bordée de plusieurs tours de treize étages, quelques habitations de un ou deux étages résistent encore aux promoteurs.

L'une de ces maisons, habitée par trois générations de la même famille, a même été entièrement rénovée. Façades roses et ferblanterie cuivre, c'est fait pour durer longtemps...

L'artisan ferblantier, mis au parfum des manœuvres de harcèlement immobilier dont la propriétaire est sans relâche l'objet, a complété son ouvrage par une girouette (gracieusement offerte) dont on peut espérer qu'elle prenne non seulement efficacement le vent, mais qu'elle indique aussi le vent de l'histoire: la propriétaire échevelée devant sa maison (avec sa girouette) à la chasse au promoteur — reconnaissable à l'inévitable attaché-case — son chat et son chien.

L'histoire et l'artisanat.

PS. L'actualité (brûlante) du locataire, c'est, encore pour moins de deux mois, la récolte des signatures qui feront aboutir l'initiative «pour la protection des locataires». Toutes indications utiles dans le dernier numéro du «Droit au logement» (37/avril 1982, Borde 28bis, 1018 Lausanne) qui publie en outre un très intéressant dossier présentant les caractéristiques du nouveau droit de la location en France.



Photo Philippe Gfeller

Les mauvaises potions de M^{me} Hersch

On garde en mémoire le succès impressionnant de l'opuscule publié par la Commission fédérale de la jeunesse, «Thèses concernant les manifestations de jeunes de 1980»: traduit en plusieurs langues, colporté dans des dizaines de conférences par le président de la commission, le Genevois G.-O. Segond. On tenait enfin l'explication de ce phénomène qui avait agacé et parfois effrayé les citoyens paisibles et leurs autorités (DP 621, 14.1.1982).

Les conclusions de la commission n'ont pas fait l'unanimité. Loin de là. Aussi ceux qui avaient grincé des dents ont-ils été soulagés lorsque Jeanne Hersch est montée aux barricades avec ses «Anti-thèses». L'église était remise au milieu du village; les conservateurs pouvaient respirer; notre organisation sociale retrouvait sa légitimité, un instant chancelante.

Alors, combat gauche-droite, libéraux éclairés contre conservateurs bornés? La réponse n'est pas si simple.

A son habitude, Jeanne Hersch mêle une analyse pénétrante à un fatras de considérations moralisatrices qui s'applique à une société dont la philosophie rêve peut-être, mais qui n'existe pas. D'où la propension des milieux les plus réactionnaires de ce pays à inviter cette conférencière de choix. «L'Atout», ce valet publicitaire de l'économie de marché et de l'immobilisme social, n'a-t-il pas exprimé sa pleine adhésion aux «Antithèses» de Jeanne Hersch?

L'analyse pénétrante, tout d'abord. La jeunesse, ou du moins une partie d'entre elle, est déboussolée, désécurisée, attirée par le néant. Les jeunes en

colère perçoivent comme une violence intolérable toute difficulté à laquelle ils se heurtent dans la recherche du plaisir. Leur désir fonde le droit. Une telle attitude nie l'effort qu'implique l'établissement de rapports avec autrui et avec le monde. Et cette négation empêche l'émergence d'un sens, la constitution d'un réseau de formes sociales qui permettrait d'apprivoiser la réalité. Dans une société sans mœurs, culture, éducation, apprentissage d'un métier, sexualité sont dépourvus de signification.

Jeanne Hersch voit bien que cette attitude n'est pas la caractéristique exclusive de la jeunesse avide d'autonomie. Son texte est truffé de notations qui mettent en cause les adultes, notre société et la philosophie qui l'anime: culte de l'argent, de la sensation et du paraître, si bien exprimé dans le phénomène publicitaire.

Et pourtant, Jeanne Hersch se hâte d'ériger cette même société en modèle, de la justifier contre la colère des jeunes. Famille contre centre autonome: possibilités multiples de formation professionnelle, de loisirs, de culture, contre vague-à-l'âme. Bref, à en croire Jeanne Hersch, les jeunes sont dans un immense super-marché et se plaignent que le choix soit insuffisant.

PUB

Banque dans le vent

Grosse offensive du Crédit Suisse dans les médias avec une photo de quatre ravissants jeunes gens et jeunes filles prenant un repos bien gagné après une partie de tennis qu'on imagine acharnée. Cette photographie suant le dynamisme bien compris, à la portée de toutes les bourses, fait la page de couverture de la dernière livraison du «Bulletin» du Crédit Suisse (mars 1982). Avec cette légende en page intérieure qui doit probablement rendre

On croit rêver. Cette femme qui a beaucoup reçu de la nature et de la société se pose en juge des jeunes à la recherche d'un logement, mécontents d'un travail sans contenu, au nom de l'ordre social existant. Mais cette réalité n'est pas le produit de l'imagination de quelques excités ou des médias comme le suggère M^{me} Hersch; cette réalité est bien là et s'impose à la conscience de tous.

RUPTURE ET CONFORMISME

Les jeunes révoltés se veulent en rupture totale d'avec cet ordre social, mais l'esprit qui les anime relève en droite ligne de cette société qu'ils détestent: l'aventure des centres autonomes, espaces de liberté et de convivialité, qui périclitent du «chacun pour soi» et du «tout est permis», en est une triste illustration.

Traiter ces jeunes de nihilistes c'est, comme l'a écrit Hannah Arendt dans un essai autrement plus fort sur la révolte étudiante, «accepter le monde moderne comme le seul possible».

Ces révoltes de jeunes sont peut-être les derniers soubresauts d'une civilisation. Pour construire le monde à venir, les analyses de Jeanne Hersch peuvent être utiles; ses propositions, en revanche, sont d'un âge révolu.

compte de l'«esprit» de la campagne — à lire d'une traite, comme imprimé: *Le tennis, autrefois réservé à un petit cercle, est devenu ces dernières années un sport touchant de nombreuses personnes. L'entraîneur national de l'Association suisse de tennis décrit aux pages 38/39 à quoi cela tient. Les avantages du compte salaire, peu connus précédemment, sont de plus en plus appréciés. Avec le compte salaire plus (voir article de la page 19), le CS offre à ses clients une série de prestations de services en partie exclusives. Déposez vos balles aux guichets CS et ne manquez pas de serrer la raquette de l'huissier en sortant.*